

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 16 mai 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Philippe PÉCASTAINGS a donné pouvoir à Jean Yves BUSSIRON.

Absente excusée : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : Modification de la délibération du 9 novembre 2016 portant création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération en date du 9 novembre 2016 ayant créé au sein de la collectivité un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire relevant du grade d'adjoint technique.

La modification de la délibération prendra effet au 1^{er} juillet 2022.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- la modification de la délibération du 9 novembre 2016 portant création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, comme proposé par le Maire ;
- de modifier le tableau des emplois comme suit.

PRÉCISE

- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juillet 2022 ;
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à GUICHE, le 19 mai 2022

Le Maire,



J. Y. Bussiron
Jean Yves BUSSIRON

COMMUNE
DE
GUICHE

Tableau des emplois de la Commune de GUICHE au 1^{er} juillet 2022

(adopté par délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2022)

Emplois permanents	Grades correspondants	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen
Secrétaire de mairie	Administratifs : - Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	Temps complet
Secrétaire administrative	- Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	Temps complet
Agent d'entretien polyvalent	Techniques : - Adjoint technique	C	2	2	Temps complet
Cantinière scolaire	- Adjoint technique	C	1	1	Temps non complet (20 heures 30 minutes)
Agent d'entretien école	- Adjoint technique	C	1	1	Temps non complet (16 heures 30 minutes)
Agent d'entretien	- Adjoint technique	C	1	1	Temps non complet (14 heures)
Directeur ALSH Animateur	Animations : - Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	Temps complet
Animateur	- Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	Temps non complet (21 heures 45 minutes)
Animateur périscolaire	- Adjoint d'animation	C	1	1	Temps non complet (18 heures 30 minutes)